



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
Dixième assemblée régulière du conseil d'administration du mardi
4 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL

Dixième assemblée régulière de l'année 2018 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 4 décembre 2018 à 19 h 00 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Louis Dumoulin	Président
M. Francis-Olivier Angenot	Vice-président
M. Damien Morneau	Trésorier
Mme Laurie Vallières	Secrétaire
M. Fabien Abitbol	Administrateur
Mme Isabelle Barrière	Administratrice
Mme Samira Benzina	Administratrice
Mme Priscilla Corbeil	Administratrice
M. François Talbot	Administrateur

Membre sans droit de vote

M. Jean Rousseau	Conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants
------------------	--

ABSENCES :

Membres avec droit de vote :

M. Charles Gosselin-Giguère	Administrateur
-----------------------------	----------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme Audrey Jolicoeur	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 3 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

18-10-01	19 h 10	Ouverture de l'assemblée
18-10-02	19 h 11	Lecture et adoption de l'ordre du jour
18-10-03	19 h 15	Adoption et suivi du procès-verbal du 6 novembre 2018
18-10-04	19 h 18	Période d'information du conseiller municipal
18-10-05	19 h 45	Première période de questions et commentaires du public
18-10-06	20 h 08	Documents, lettres et propositions à adopter <ul style="list-style-type: none">➤ Résolution : Demande d'une étude terrain sur l'utilisation des places de stationnement;➤ Résolution : Phase piétonne à l'intersection des rues Saint-Jean/Sutherland;➤ Résolution : Demande d'appui d'une résolution du Conseil de quartier Saint-Roch – sécurité des piétonnes et piétons, rue Monseigneur-Gauvreau;➤ Résolution : Suivi de la résolution CA-15-55 – Planification d'interventions pour l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine;➤ Résolution : Participation à la démarche de financement d'un documentaire de suivi;➤ Résolution : Demande de subvention pour l'organisation d'un 2^e événement sur le patrimoine religieux en 2019;➤ Résolution à ajouter : Défi des villes intelligentes.
18-10-07	21 h 48	Fonctionnement <ul style="list-style-type: none">➤ Résolution : Demande à la ville pour le budget de fonctionnement 2019;➤ Résolution : Autorisation de dépense liée aux frais de déplacement pour la rencontre du regroupement des Conseils de quartier au sujet de la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'environnement;➤ Résolution : Nomination d'un représentant auprès du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.
18-10-08	21 h 53	Deuxième période de questions et commentaires du public
18-10-09	21 h 53	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">➤ Résolution : Modification de résolutions en lien avec le budget initiative;➤ Résolutions : demande de paiement – activités du 21 novembre 2018 sur le patrimoine religieux➤ État des revenus et des dépenses et solde bancaire;➤ Paiement de la secrétaire de rédaction.
18-10-10	21 h 59	Divers
18-10-11	22 h 01	Levée de l'assemblée

18-10-01 Ouverture de l'assemblée

M. Louis Dumoulin ouvre l'assemblée à 19 heures 10. Il délègue l'animation de la séance à M. Francis-Olivier Angenot.

18-10-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Des modifications à l'ordre du jour sont demandées :

18-10-06 Documents, lettres et propositions à adopter

Ajout d'un point sur le Défi des villes intelligentes;

Ajout d'un point sur l'appui à la demande de Comité populaire Saint-Jean-Baptiste un jardin communautaire au parc de la Francophonie.

18-10-10 Divers

Ajout d'un point sur le prix de l'OUQ remis à Winnie Frohn.

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour modifié de la présente réunion.

Adoptée à l'unanimité.

18-10-03 Adoption et suivi des procès-verbaux du 6 novembre 2018

Dans le mot du conseiller, une coquille s'est glissée par rapport aux poteaux sur les trottoirs. La correction est effectuée par M. Daniel Leclerc.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. FABIEN ABITBOL, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 6 novembre 2018.

Adoptée à l'unanimité.

18-10-04 Période d'information du conseiller municipal

M. Jean Rousseau annonce que la liste des projets de travaux des routes est rendue publique :

- Projets souterrains : rues Saint-Augustin, Sainte-Madeleine, Jacques-Parizeau, Lockwell (ruelle), Philippe-Dorval, Sainte-Marie, Saint-Olivier, Sutherland, Tourelle.
- Projets de surface : Rue Richelieu
- Projets de réhabilitation : Rues de l'Amérique-Française, Bon-Pasteur, Burton, Jacques-Parizeau, Jean-Jacques-Bertrand, Lockwell, Saint-Gabriel, Claire-Fontaine, Zouaves

Il poursuit en donnant de l'information sur la Commission des services électriques de Montréal qui est dotée de certains pouvoirs et qui n'a pas d'équivalent à Québec. Il souhaite faire un inventaire des poteaux du quartier qui sont situés sur les trottoirs.

Il évoque la présence du service de plainte 311 (téléphone et courriel) avec lequel les citoyens peuvent signaler les problèmes de déneigement. Il rappelle que les trottoirs doivent être déneigés

jusqu'au béton, même autour des poteaux. Lors des plaintes, il est important de demander un numéro et il rappelle qu'il est possible de lui transmettre en copie conforme.

Il mentionne qu'aucune plainte par rapport aux fumeurs de cannabis n'a été reçue par la Ville.

Dans le cadre du dossier de l'ex-boucherie Bégin, la démolition n'aurait pas encore débuté car le promoteur n'aurait pas encore atteint ses objectifs en prévente. Celui-ci devrait donc recevoir des amendes pour insalubrité. Il ajoute que l'affiche vandalisée a été nettoyée.

Il a rencontré le service des transports de même que M. Marc des Rivières encadrée par le service des transports concernant les enjeux des traverses pour piétons et des aménagements à venir. Sur Salaberry, la notion de traverse est problématique sur plusieurs coins de rue. Par rapport à la traverse cyclable, il semble que la problématique soit liée à la négociation entre la Ville et le centre Frédéric Back.

Il revient également sur la rencontre d'information de ce printemps concernant l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine, rencontre d'information lors de laquelle les citoyens ont mentionné vouloir des rues à usages partagés. Il semblerait que la rue Saint-Augustin soit une rue de transit pour les services essentiels, mais cette information n'explique pas tout. Il est ajouté par M. Daniel Leclerc que des représentants de la Ville de Québec viendront rencontrer le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste en janvier.

Il y a eu des développements dans l'aménagement à la tête de l'escalier Lépine, où un trou se remplissait d'eau. Un butoir a été installé pour limiter ce problème.

Dans le cadre de l'étude de changement des heures de stationnements, un sondage des plaques d'immatriculation sera fait pour les zones 1 et 2 afin de voir dans quelle mesure les espaces sont utilisés par des résidents. M. Jean Rousseau ajoute que le nombre de vignettes distribué par la Ville (zone 1 : 1331 / zone 2 : 734) est largement plus grand que le nombre d'espaces réellement disponibles sur rue (zone 1 : 839 / zone 2 : 385).

Le projet d'interdiction de virage à droite sur la rue D'Aiguillon n'ira pas de l'avant. Comme mentionné dans le cadre de la consultation sur la circulation de transit qui s'est déroulée en 2004.

Il annonce la liste des travaux de réfections (sous-terrain) et de réhabilitations (surface) qui seront potentiellement réalisés durant 2019-2020.

M. Francis-Olivier Angenot demande un suivi concernant le dossier de l'eau contaminée au plomb. M. Jean Rousseau n'a pas d'information à fournir à ce sujet.

Il termine son intervention en donnant des informations sur le sommaire exécutif déposé par la Ville de Québec concernant sur les montants dépensés pour l'église Saint-Jean-Baptiste : participation au financement des nouveaux systèmes de chauffage et de gicleurs.

18-10-05 Première période de questions et commentaires du public

Trois (3) personnes demandent la parole.

M. Vincent Baillargeon du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste demande au conseiller s'il a de l'information concernant le terrain de l'ancien patronage de la Société Saint-Vincent de Paul pour

lequel le délai lié à une potentielle expropriation est dépassé. M. Jean Rousseau n'a pas d'information à transmettre à ce sujet.

Mme Nadia Mohammed Azizi et M. François Gosselin Couillard de la coopérative d'habitation « La Fameuse » effectuent une présentation sur un projet de murale sur un des murs d'un des bâtiments de leur Coop. Cette dernière comprend 21 logements répartis dans trois (3) immeubles. Le projet de murale vise le mur du 270 rue Saint-Olivier, qui donne sur un stationnement de la Ville de Québec (coin rue Sutherland).

Le 29 novembre 2018, l'Assemblée générale de la coop a voté pour le projet de murale comme moyen de dissuasion contre les graffitis.

Le projet analyse deux possibilités soit une murale sur la section inférieure du mur (pour un montant approximatif de 3 500 \$) ou la totalité du mur (pour un montant approximatif de 12 000 \$). Les sommes seront amassées par les membres lors d'activités de sociofinancement, de collectes de fonds, de demandes de subvention, etc.

Le projet en est encore à ses débuts, les représentants le présentent donc au Conseil de quartier afin d'avoir le soutien de ce dernier, soit par une aide financière, un soutien politique ou des conseils.

M. Francis-Olivier Angenot remercie les présentateurs. Il propose que les administrateurs du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste discutent du projet en rencontre préparatoire avant qu'une résolution soit prise. M. Louis Dumoulin ajoute que la plaque située près du stationnement pourrait servir si un thème est recherché. La plaque « Le chemin des miliciens » a été installée en décembre 2001 par la Ville de Québec pour commémorer un acte de bravoure vécu le 13 septembre 1759, une heure après la bataille des Plaines d'Abraham. Il ajoute que le moyen le plus efficace pour contrer les graffitis demeure les végétaux et leur propose de réfléchir à cette idée.

Mme Laurie Vallières a récemment travaillé à un projet de fresque avec la Maison des jeunes du quartier Saint-Jean-Baptiste. Elle émet quelques réserves par rapport à l'obtention du permis par la coopérative en raison des règlements d'urbanisme en vigueur. Elle informe les représentants que la fresque devra être approuvée par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec avant l'obtention du permis. Mme Véronique Pressé, conseillère en loisirs, travaillerait sur la mise en place d'une politique d'art urbain qui pourrait soutenir le projet.

Les représentants transmettront la présentation aux administrateurs.

18-10-06 Documents, lettres et propositions à adopter

➤ Résolution : demande d'une étude terrain sur l'utilisation des places de stationnement

Résolution CA-18-75

Demande d'étude terrain sur l'utilisation des espaces de stationnement sur rue en zone 1 et 2.

Considérant la problématique d'accès à un stationnement vécue par de nombreux résidents du quartier Saint-Jean-Baptiste;

Considérant les représentations de plusieurs citoyens rapportées au conseil d'administration par le conseiller municipal du district, M. Jean Rousseau;

Considérant la diversité des plages horaires permettant le stationnement aux automobilistes non résidents du quartier;

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de mener une étude terrain sur l'utilisation des espaces de stationnement sur rue en zones 1 et 2 et de communiquer l'échéancier, la méthodologie et les résultats de cette étude au conseil d'administration du Conseil de quartier.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : Phase piétonne à diverses intersections dont celles des rues Saint-Jean/Sutherland et Saint-Jean/Sainte-Genève

Le nouveau feu piéton qui a été posé récemment à l'intersection des rues Saint-Jean et Sutherland pose problème dans le quartier Saint-Jean-Baptiste et demande ajustement par rapport à la durée de la phase piétonne.

Pour la traversée est-ouest, sur le trottoir du côté nord de la rue Saint-Jean, la phase piétonne ne dure que 15 secondes tandis que le feu de circulation dure environ 55 secondes. Ainsi, les piétonnes et piétons doivent attendre pendant presque 60 secondes avant qu'une nouvelle phase leur permette de traverser, alors que le feu vert pour la circulation automobile va durer encore près de 40 secondes. Cependant, aucun véhicule ne peut couper la ligne des piétonnes et piétons puisque la rue Sutherland est à sens unique. Le problème que cela génère est un non-respect des feux de circulation puisque les piétonnes et piétons comprennent que la traversée est sécuritaire malgré la petite main rouge.

À cet effet, le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de demander à la Ville de Québec que la durée de la phase piétonne soit ajustée à 55 secondes à l'intersection des rues Saint-Jean et Sutherland, pour la traversée est-ouest sur le trottoir nord. La même argumentation sert à justifier la demande concernant l'intersection Saint-Jean et Sainte-Genève et toute autre intersection d'une configuration analogue.

Résolution CA-18-76

Concernant des demandes d'intervention pour des phases piétonnes de la rue Saint-Jean.

Considérant que la durée d'attente pour les piétonnes et piétons est excessive à l'intersection des rues Saint-Jean et Sutherland, ce qui peut générer un non-respect de la signalisation;

Considérant que les conductrices et conducteurs de véhicule disposent de 40 secondes de plus que les piétonnes et piétons pour croiser la rue Sutherland;

Considérant que la traversée de la rue Sutherland est sécuritaire pour les piétons, la rue étant à sens unique en direction de la rue Saint-Jean;

SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR MME SAMIRA BENZINA, IL EST RÉSOLU de recommander à la Ville de Québec que la durée de la phase piétonne soit ajustée à 55 secondes à l'intersection des rues Saint-Jean et Sutherland, pour la traversée est-ouest sur le trottoir nord de Saint-Jean. La même recommandation s'applique à l'intersection Saint-Jean et Sainte-Genève et aux autres intersections du quartier où les piétons ne risquent pas d'être croisés par les véhicules car ils sont immobilisés aux feux rouges.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : Demande d'appui d'une résolution du Conseil de quartier Saint-Roch – sécurité des piétonnes et piétons rue Monseigneur-Gauvreau

La résolution ici-bas est présentée aux administrateurs du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste. Ces derniers discutent afin de savoir si elle correspond au mandat du conseil, tel que décrit par l'article 36.1 de la Charte de la Ville de Québec, lu par M. Francis-Olivier Angenot. En effet, bien que l'escalier menant à la rue Monseigneur-Gauvreau serve de liaison entre les deux quartiers, l'artère faisant l'objet de la résolution ne fait pas partie du quartier Saint-Jean-Baptiste.

M. Daniel Leclerc ajoute les informations suivantes. La demande a été émise de la part d'un administrateur du Conseil de quartier Saint-Roch au comité « mobilité ». Il ne s'agit pas d'une demande formelle d'un conseil de quartier à un autre. De plus, la Ville a annoncé des travaux de réaménagement de ce secteur dans le cadre du projet lié à Lauberivière.

Motion proposée

Suivant l'invitation du Conseil de quartier de Saint-Roch (CQSR), le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration d'appuyer le CQSR d'enjoindre le Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de prendre action rapidement afin d'assurer l'usage d'un espace piétonnier sécuritaire sur le tronçon de la rue Monseigneur-Gauvreau au sud du boulevard Charest et à défaut de réserver l'une des voies aux piétonnes et piétons.

Considérant que la Ville de Québec est partie prenante de la sécurité routière ;

Considérant que l'espace routier intra-urbain doit offrir des lieux de circulation sécuritaire pour les piétonnes et piétons ;

Considérant que le tronçon de la rue Monseigneur-Gauvreau est utilisé quotidiennement par des centaines de piétonnes et piétons ;

Considérant que la rue Monseigneur-Gauvreau, via l'escalier Lépine, est un axe piétonnier majeur de mobilité pour les quartiers Saint-Jean-Baptiste et Saint-Roch.

M. FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN PROPOSE QU'IL SOIT RÉSOLU d'appuyer le Conseil de quartier de Saint-Roch d'enjoindre le Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de prendre action rapidement afin d'assurer l'usage d'un espace piétonnier sécuritaire sur le tronçon de la rue Monseigneur-Gauvreau au sud du boulevard Charest et à défaut de réserver l'une des voies aux piétonnes et piétons.

Le vote sur la résolution est demandé par M. Francis-Olivier Angenot. La majorité est en défaveur de la résolution (cinq (5) en défaveur et quatre (4) en faveur).

La proposition est rejetée à la majorité.

➤ Résolution : Suivi de la résolution CA-18-55 – Planification d'interventions pour l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine

M. Daniel Leclerc informe le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste qu'il y aura une présentation des interventions prévues au mois de janvier 2019. Lors de celle-ci, les représentants de la Ville devraient expliquer les raisons qui ont fait en sorte que certaines suggestions de citoyens n'ont pu être retenues. Par cette action, la Ville répond donc favorablement à la résolution du mois d'octobre 2018 (résolution CA-18-55).

M. François Talbot, représentant du comité Mobilité durable, effectue la lecture du contexte et de la proposition de résolution présentée ci-dessous.

Le projet de résolution concernant le suivi de la résolution CA-18-55 quant à la planification d'interventions pour l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine a été évalué préalablement le 19 novembre dernier en réunion du comité Mobilité durable du CQSJB puis il a été entendu le 26 novembre 2018 en rencontre préparatoire des administratrices et administrateurs. En date du 3 décembre 2018, selon les informations récemment communiquées par la Ville de Québec, des démarches ont été effectuées auprès de la direction du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI), un professionnel de ce même Service a été attiré de façon spécifique pour la réponse ou la rétroaction au CQSJB et celle-ci peut venir prochainement.

Motion proposée

Concernant le suivi de la résolution CA-18-55 quant à la planification d'interventions pour l'aménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine ;

Le comité Mobilité durable fait la recommandation aux membres du conseil d'administration de demander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de confier le mandat au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste de tenir une consultation publique sur le réaménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine au cours de l'assemblée publique du mois de février 2019 pour que les demandes de citoyennes et citoyens soient intégrées dans le projet et les plans ;

Considérant la résolution du Conseil de quartier datant du 2 octobre 2018 à l'effet de demander à la Ville de Québec de faire une présentation au cours d'une séance ordinaire du conseil d'administration du Conseil de quartier, soit pour le 6 novembre 2018 ou bien le 4 décembre 2018, relativement aux suggestions d'amélioration amenées par les citoyennes et citoyens lors de la rencontre d'information du 25 avril 2018, organisée par la Ville de Québec, qui ont été prises en considération afin d'être intégrées au projet et aux plans de réaménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine et que si des éléments n'ont pu être retenus, que la Ville en explique les raisons ;

Considérant l'accusé de réception de cette demande qui nous est parvenue le 6 novembre 2018 et les informations communiquées par la Ville de Québec en date du 3 décembre 2018, à savoir

que des démarches ont été effectuées auprès de la direction du Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI), qu'un professionnel de ce même Service a été attiré de façon spécifique pour la réponse ou la rétroaction au CQSJB et que celle-ci peut venir prochainement ;

Considérant que nous demeurons en attente que soit fournie en définitive la communication d'une réponse avec davantage de précisions ;

Considérant l'échéancier des travaux de la rue Saint-Augustin, dont le début des travaux de génie civil sont prévus pour le printemps 2019 et la fin de ces travaux pour l'automne 2019 ;

Considérant le fait que plusieurs citoyennes et citoyens du quartier ont exprimé le souhait notamment d'avoir dans le faubourg des rues conviviales et partagées comme Sainte-Claire, avec une limite de vitesse de la circulation à 20 km/h, que les aménagements pour les piétonnes et piétons et leur sécurité y soient une priorité, de même que l'on retrouve de la verdure dans les rues, si possible ;

Considérant l'engagement du Conseil de quartier à faire les suivis des dossiers de réaménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine.

M. FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, PROPOSE QU'IL SOIT RÉSOLU de demander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de confier le mandat au Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste de tenir une consultation publique sur le réaménagement des rues Saint-Augustin et Sainte-Madeleine au cours de l'assemblée publique du mois de février 2019 pour que les demandes de citoyennes et citoyens soient intégrées dans le projet et les plans.

Compte tenu des informations transmises au Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste séance tenante, certains administrateurs interrogent la raison d'être de la présente résolution. D'autres souhaitent adopter de la résolution, afin de maintenir et renforcer la position émise en octobre par le Conseil de quartier.

À la suite des discussions, SUR PROPOSITION DE M. FRANÇOIS TALBOT DÛMENT APPUYÉ DE MME PRISCILLA CORBEIL est proposé QUE LA RESOLUTION SOIT « MISE SUR LE BUREAU ».

M. Francis-Olivier Angenot demande le vote pour que la résolution soit « mise sur le bureau ». Quatre (4) administrateurs sont favorables au dépôt sur le bureau, quatre (4) sont contre et il y a une (1) abstention,

Le Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste revient donc à la proposition principale.

M. Fabien Abitbol demande le vote sur la résolution. À la suite du vote, trois (3) sont pour la proposition, quatre (4) sont contre et il y a deux (2) abstentions.

La résolution est rejetée à la majorité.

➤ **Résolution : Participation à la démarche de financement d'un documentaire de suivi**

À la suite du premier événement au cours duquel le documentaire « Requiem pour une église » a été présenté dans une version écourtée, le réalisateur de ce dernier, Pierre Fraser, propose de réaliser un documentaire de suivi sur le travail des groupes qui réaliseront des projets sur la réutilisation des églises. Pour financer ce projet, une plate-forme de sociofinancement a été mise en ligne. Sur celle-ci, il est possible de contribuer à la hauteur de différents montants. Toutefois, une contribution de 500 \$ permet d'obtenir le titre de producteur délégué et la visibilité reliée.

M. Louis Dumoulin rappelle que le documentaire « Requiem pour une église » a été vu plus de 3500 fois sur YouTube et que la nouvelle version abrégée de 23 minutes est maintenant disponible.

Résolution CA-18-79

Considérant que les mandats du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste touchent, notamment, les thèmes suivants et sont en lien avec l'église Saint-Jean-Baptiste : culture, loisirs, vie communautaire, développement économique, tourisme, patrimoine, places et espaces publics et animation urbaine;

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste reprend dans son plan d'action, année après année, son soutien à la mise en valeur du patrimoine dans le quartier Saint-Jean-Baptiste à travers des mémoires déposés tant au niveau provincial que municipal;

Considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste est fermée à tous les usages depuis le 24 mai 2015, impliquant de potentielles détériorations (ex. bris du système de chauffage fin décembre 2017);

Considérant que depuis fin mai 2015, les résidents et visiteurs du quartier Saint-Jean-Baptiste ont perdu l'accès un lieu de culte, un lieu communautaire, un lieu culturel, un lieu d'attraction touristique et un lieu contribuant à l'économie locale;

Considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste était le dernier lieu communautaire du quartier facilement accessible aux résidents;

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste s'est impliqué en 2015 dans une mobilisation autour de la recherche de nouveaux usages pour l'église Saint-Jean-Baptiste à travers une démarche votepour.ca et a livré publiquement les résultats de cette démarche citoyenne le 1er octobre 2015;

Considérant que la Ville de Québec a travaillé sur une Vision du patrimoine 2017-2027 (démarche consultative suivie d'un colloque en septembre 2016) rendue publique en mai 2017;

Considérant l'annonce en septembre 2016 par la Ville de Québec de la création d'un fonds spécial de 15 M\$ à dépenser sur 10 ans pour 7 églises et que le 8 août 2017, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé vouloir y investir aussi 15 M\$ sur 10 ans pour 8 églises de Québec;

Considérant qu'en mi-octobre 2017, la Ville de Québec a annoncé la formation d'un comité de travail sur le patrimoine religieux présidé par John Porter dont le rapport « Préservation du

patrimoine culturel à caractère religieux de la ville de Québec », rendu public en juin 2018, a priorisé deux églises, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Charles-de-Limoilou ;

Considérant les efforts conjoints et soutenus du Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste, d'Espace Solidaire (2008-2018) et du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste dans ce dossier;

Considérant que le sort de l'église Saint-Jean-Baptiste est encore inconnu à ce jour;

Considérant le bilan positif de la 1^{re} rencontre sur l'avenir du patrimoine religieux tenue le 21 novembre 2018 au Centre culture et environnement Frédéric Back (près de 40 personnes et deux projets);

Considérant que le réalisateur Pierre Fraser de « Requiem pour une église » dont, à ce jour, la version intégrale a été vue plus de 3500 fois et la nouvelle version présentée est déjà accessible en ligne propose de faire un documentaire de suivi sur une base de sociofinancement (montant visé : 3500 \$) favorisant une large mobilisation <https://photo-societe.com/eglise-a-sauvegarder/>.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN D'UMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de réserver un montant de 500\$ afin de contribuer au financement du documentaire de suivi de M. Pierre Fraser à titre de producteur délégué ; de demander au Service de l'interaction citoyenne de lui verser ce montant dans le cadre de l'exercice du pouvoir d'initiative du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste; et de verser 500\$ selon l'entente de socio financement.

M. Francis-Olivier Angenot demande le vote sur la proposition.

Adopté à la majorité.

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT D'UMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de poursuivre la séance pour une durée de 30 minutes.

➤ Résolution : Demande de subvention pour l'organisation d'un 2^e événement sur le patrimoine religieux en 2019

Résolution CA-18-80

Considérant que les mandats du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste touchent, notamment, les thèmes suivants et sont en lien avec l'église Saint-Jean-Baptiste : culture, loisirs, vie communautaire, développement économique, tourisme, patrimoine, places et espaces publics et animation urbaine;

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste reprend dans son plan d'action, année après année, son soutien à la mise en valeur du patrimoine dans le quartier Saint-Jean-Baptiste à travers des mémoires déposés tant au niveau provincial que municipal;

Considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste est fermée à tous les usages depuis le 24 mai 2015, impliquant de potentielles détériorations (ex. bris du système de chauffage fin décembre 2017);

Considérant que depuis fin mai 2015, les résidents et visiteurs du quartier Saint-Jean-Baptiste ont perdu l'accès un lieu de culte, un lieu communautaire, un lieu culturel, un lieu d'attraction touristique et un lieu contribuant à l'économie locale;

Considérant que l'église Saint-Jean-Baptiste était le dernier lieu communautaire du quartier facilement accessible aux résidents;

Considérant que le Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste s'est impliqué en 2015 dans une mobilisation autour de la recherche de nouveaux usages pour l'église Saint-Jean-Baptiste à travers une démarche votepour.ca et a livré publiquement les résultats de cette démarche citoyenne le 1er octobre 2015;

Considérant que la Ville de Québec a travaillé sur une Vision du patrimoine 2017-2027 (démarche consultative suivie d'un colloque en septembre 2016) rendue publique en mai 2017;

Considérant l'annonce en septembre 2016 par la Ville de Québec de la création d'un fonds spécial de 15 M\$ à dépenser sur 10 ans pour 7 églises et que le 8 août 2017, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a annoncé vouloir y investir aussi 15 M\$ sur 10 ans pour 8 églises de Québec;

Considérant qu'en mi-octobre 2017, la Ville de Québec a annoncé la formation d'un comité de travail sur le patrimoine religieux présidé par John Porter dont le rapport « Préservation du patrimoine culturel à caractère religieux de la ville de Québec », rendu public en juin 2018, a priorisé deux églises, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Charles-de-Limoilou;

Considérant les efforts conjoints et soutenus du Comité du patrimoine de Saint-Jean-Baptiste, d'Espace Solidaire (2008-2018) et du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste dans ce dossier;

Considérant que le sort de l'église Saint-Jean-Baptiste est encore inconnu à ce jour;

Considérant le bilan positif de la 1re rencontre sur l'avenir du patrimoine religieux tenu le 21 novembre 2018 au centre culture et environnement Frédéric Back (près de 40 personnes et deux projets);

Considérant que le réalisateur Pierre Fraser de « Requiem pour une église » dont, à ce jour, la version intégrale a été vue plus de 3500 fois et la nouvelle version présentée est déjà accessible en ligne propose de faire un documentaire de suivi sur une base de sociofinancement (montant visé : 3 500 \$) favorisant une large mobilisation <https://photo-societe.com/eglise-a-sauvegarder/>.

Considérant que lors de l'activité du 21 novembre 2018, des membres de l'assistance se sont montrés intéressés à continuer la démarche à travers l'organisation d'un 2e événement sur le patrimoine ayant la forme d'un colloque avec panels.

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU DE :

Mandater Louis Dumoulin à l'organisation (incluant la recherche de financement complémentaire) de la deuxième activité qui aura lieu en février ou mars 2019 d'une série de deux ayant pour objet de relancer la discussion sur l'avenir du patrimoine religieux à Québec;

Réserver le montant de 400 \$ à partir du budget « Assemblée Saint-Jean-Baptiste » pour couvrir les frais d'organisation de l'événement qui comprennent entre autres la location du lieu, le matériel de projection, la publicité, etc.;

Adopté à l'unanimité

Résolution CA-18-81

MM. Louis Dumoulin et Fabien Abitbol reviennent sur leur participation à la table du Défi des villes intelligentes organisée par la Ville de Québec. Lors de cet événement, ils ont été informés que le projet de la Ville doit être déposé au mois de mars. Cette dernière demande donc aux conseils de quartier participants de tenir des consultations;

Considérant que le 5 novembre 2018 la Ville de Québec a été annoncée comme l'un des cinq finalistes du Défi Villes intelligentes organisé par Infrastructures Canada;

Considérant que la Ville a choisi comme sujet de travail les Inégalités sociales en santé (ISS);

Considérant que la sociologie du quartier Saint-Jean-Baptiste fait que les personnes âgées y sont surreprésentées par rapport à la population de la Ville de Québec;

Considérant que deux administrateurs du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste ont répondu à l'invitation de la Ville pour participer aux deux rencontres préparatoires des 21 et 29 novembre 2018;

Considérant que la Ville doit présenter son projet final au fédéral au plus tard le 5 mars 2019, que l'organisme VotePour.ca doit rendre son travail à la Ville au plus tard le 29 janvier 2019, que les organismes intéressés ont jusqu'au 26 janvier 2019 pour faire parvenir le fruit de leurs consultations à VotePour.ca;

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL, DÛMENT APPUYÉ PAR M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, IL EST RÉSOLU DE mandater M. Fabien Abitbol pour l'organisation d'une consultation citoyenne animée par un membre de VotePour.ca ayant lieu au plus tard le 23 janvier 2019 au centre Lucien-Borne.

Adopté à l'unanimité.

Résolution CA-18-82

Considérant que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste demande l'appui du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de leurs démarches pour mettre en place un jardin communautaire dans le parc de l'Amérique-Française.

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, DÛMENT APPUYÉ PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU d'appuyer les démarches du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pour la création d'un jardin communautaire sur le site du parc de l'Amérique-Française.

Adopté à l'unanimité.

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de poursuivre la séance pour une durée de 30 minutes.

18-10-07 Fonctionnement, information et correspondance

➤ Résolution : Demande à la ville pour le budget de fonctionnement 2019

Résolution CA-18-83

CONSIDÉRANT que le Conseil de quartier recourt à une secrétaire à la rédaction pour les procès-verbaux, ce qui lui permet un budget de fonctionnement annuel de 1 500 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 31 décembre 2018 le conseil de quartier aura un montant résiduel arrondi de 300 \$ non affecté en budget de fonctionnement;

SUR PROPOSITION DE DAMIEN MORNEAU DÛMENT APPUYÉE PAR PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU de demander au Service de l'interaction citoyenne de lui verser le montant de 1 200 \$ à titre de contribution aux frais de fonctionnement pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolution : Autorisation de dépense liée aux frais de déplacement pour la rencontre du regroupement des Conseils de quartier au sujet de la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'environnement

Résolution CA-18-84

Concernant les frais de déplacement pour la rencontre du regroupement des Conseils de quartier.

SUR PROPOSITION DE FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉ PAR PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU d'autoriser M. Louis Dumoulin à réaliser des dépenses liées à son déplacement pour la rencontre du regroupement des Conseils de quartier au sujet de la mise sur pied d'une table de concertation en matière d'environnement pour un maximum de 40 dollars.

Adopté à l'unanimité.

➤ Résolution : Nomination d'un représentant auprès du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Concernant la nomination de M. Fabien Abitbol comme représentant auprès du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

Résolution CA-18-85

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉ/E PAR M. DAMIEN MORNEAU, il est résolu de nommer M. Fabien Abitbol à titre de représentant du Conseil de quartier auprès du Comité populaire de Saint-Jean-Baptiste, à compter du 1er janvier 2019.

18-10-08 Deuxième période de questions et commentaires du public

Personne ne demande la parole.

18-10-09 Trésorerie

➤ Résolution : modification de résolutions en lien avec le budget initiative

Résolution CA-18-86

Considérant qu'un montant de 2 500 \$ a été attribué au Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste par la Ville de Québec pour la réalisation des Journées de la participation citoyenne;

Considérant que plusieurs dépenses reliées à ce projet ont été affectées au Projet visibilité;

Considérant que pour une plus grande transparence des états financiers, il serait préférable de traiter chaque subvention reçue par la Ville de Québec ainsi que les dépenses qui y sont reliées indépendamment;

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT APPUYÉE PAR MME PRISCILLA CORBEIL, IL EST RÉSOLU que les montants prévus aux résolutions CA 18-68 (112,37 \$), CA 18-69 (24,61 \$), CA 18-70 (180 \$), CA 18-71 (32,25 \$) et CA 18-72 (21,25 \$) soient affectées au projet Journées de la participation citoyenne

Adoptée à l'unanimité.

➤ Résolutions : demande de paiement – activités du 21 novembre 2018 sur le patrimoine religieux

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU APPUYÉE PAR M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, IL EST ACCEPTÉ d'ajouter les résolutions de demandes de paiements à l'ordre du jour.

Concernant le paiement de deux (2) dépenses reliées à la tenue de l'activité du 21 novembre portant sur le patrimoine religieux, le 21 novembre 2018.

Résolution CA-18-87

Considérant la résolution CA-18-65 pour la tenue d'une activité pour relancer le débat sur la préservation du patrimoine religieux.

SUR PROPOSITION DE MME PRISCILLA CORBEIL APPUYÉE PAR M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 172,46 dollars au Centre Frédéric Back pour la location d'une salle. Le paiement est effectué à partir du budget « P3 Assemblée Saint-Jean-Baptiste », lié à un projet d'initiative.

Résolution CA-18-88

Considérant la résolution CA-18-65 pour la tenue d'une activité portant sur la tenue d'une activité pour relancer le débat sur la préservation du patrimoine religieux.

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL APPUYÉE PAR MME ISABELLE BARRIÈRE, IL EST RÉSOLU d'autoriser le paiement de 57,49 dollars à Frida Franco Concept Design pour la production de l'affiche de l'événement du 21 novembre 2018. Le paiement est effectué à partir du budget « P3 Assemblée Saint-Jean-Baptiste », lié à un budget d'initiative.

➤ État des revenus et des dépenses et solde bancaire

Plusieurs dépenses du mois de novembre sont liées aux activités soulignant le 25^e anniversaire du Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste et réalisées dans le cadre des Journées de la participation. La réception d'un montant de 500 dollars de Desjardins est également attribuable à la tenue de ces mêmes activités.

Le solde du compte est de 6 075,83 dollars.

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-18-89

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. FABIEN ABITBOL DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80 dollars à Mme Audrey Jolicoeur pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 novembre 2018 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste. Le montant est puisé à partir du poste budgétaire lié aux frais de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

18-10-10 Divers

M. Louis Dumoulin souligne la remise du prix Jean-Paul-L'Allier par l'Ordre des urbanistes du Québec à Mme Winnie Frohn. Celle-ci a, entre autres, grandement aidé à la création des conseils de quartier à Québec.

Il est également demandé à M. Daniel Leclerc de transmettre aux administrateurs la confirmation écrite de la présence de représentants de la Ville à l'assemblée régulière du 15 janvier 2019.

18-10-11 Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. FRANCIS-OLIVIER ANGENOT DÛMENT APPUYÉE PAR M. LOUIS DUMOULIN, IL EST RÉSOLU de lever la présente assemblée du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 22 heures 01.

Adoptée à l'unanimité.

PV signé le 15 janvier 2019